

Encouragement du développement durable et promotion de l'utilisation des transports publics

L'Etat participe au financement des abonnements Onde Verte de ses collaboratrices et collaborateurs

Le Conseil d'Etat a la volonté d'encourager la mobilité et le développement durable. Il a ainsi décidé de participer au subventionnement des abonnements Onde Verte des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat, ainsi que d'introduire la facturation des places de parc affectées aux collaborateurs, cela pour permettre d'assurer le financement des abonnements Onde Verte. Ces projets seront introduits dès le 1^{er} octobre 2011 au sein de l'administration cantonale, y compris dans les centres cantonaux de formation professionnelle et les lycées et au sein du Pouvoir judiciaire.

Une analyse sur les lieux de domicile et de travail du personnel de l'Etat vient d'être réalisée par le Service cantonal de statistique sur la mobilité des collaboratrices et collaborateurs. Ainsi, plus de 70% d'entre eux ont un lieu de domicile et un lieu de travail différent et près de 20% sont domiciliés à plus de 20 km de leur lieu de travail. La distance moyenne entre lieu de domicile et de travail est de 12,4 kilomètres.

Afin de favoriser donc le développement durable et de promouvoir l'utilisation des transports publics entre le domicile et le lieu de travail, l'Etat participera ainsi dès le 1^{er} octobre 2011 au financement de l'abonnement JobAbo Onde Verte de ses collaboratrices et collaborateurs. En outre, dès le 1^{er} octobre 2011, les places de parc affectées à des collaboratrices et collaborateurs, avec leur voiture privée, sur des terrains ou dans des bâtiments de l'Etat ou de tiers, leur seront facturées. Cette décision fait suite à une proposition "facturation des places de parc" qui avait été primée par le Conseil d'Etat dans le cadre de l'opération RECOLTE lancée en 2005 au sein de l'administration cantonale et qui visait à rassembler un maximum d'idées sur notamment de nouvelles améliorations financières.

Le financement des abonnements JobAbo Onde Verte sera assuré par le produit de la facturation des places de parc mises en location. A noter que ces deux projets concernent l'ensemble de l'administration cantonale, y compris les centres cantonaux de formation professionnelle et les lycées et au sein du Pouvoir judiciaire.

Abonnement à prix réduit

Dès le 1^{er} octobre 2011, les membres du personnel de l'administration cantonale ou des établissements cantonaux d'enseignement public dont le lieu de travail se trouve dans périmètre Onde verte pourront acquérir ou renouveler un abonnement annuel à prix réduit correspondant à la catégorie "junior" appelée JobAbo Onde Verte, cela moyennant une indemnisation de l'Etat. Ainsi, ces personnes pourront bénéficier d'une réduction de prix de 144 francs à 342 francs, selon le nombre de zones. A noter que les collaborateurs dont le taux d'activité est inférieur à 20% ou dont l'engagement prendra fin dans les six mois n'auront pas droit à cette nouvelle offre, qui est proposée par la Communauté tarifaire intégrale (CTI) Onde Verte.

Places de parc entre 40 et 60 francs

L'Administration cantonale recense quelque 1.500 places de parc, dont le nombre facturable est actuellement en cours d'évaluation. Il est toutefois prévu de facturer entre 200 et 300 des places mises actuellement à disposition gratuitement de collaboratrices et collaborateurs sur leur lieu de travail. Les autres places sont réservées pour les visiteurs (y compris les étudiants, les stagiaires, les élèves et les handicapés), les véhicules de service et Mobility.

Dès le 1^{er} octobre 2011, ces places de parc seront donc facturées selon trois catégories de prix définies: 40 francs pour celles en plein air, 50 francs pour les places couvertes et 60 francs pour les places souterraines. Elles seront facturées à tous les utilisateurs de places de parc et aucune dérogation n'est prévue.

Bilan de l'opération dans deux ans

Un bilan de l'opération sera effectué après deux ans. La poursuite de l'opération dépendra de son succès, de la volonté du Conseil d'Etat de poursuivre ce subventionnement et de la capacité de le financer au moyen de la facturation des places de parc.

Pour de plus amples renseignements:

Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du DJSF, tél. 032 889 64 00.

Pierre Briner, chef de l'Office d'organisation, tél. 032 889 55 35 ou 032 889 64 60.

Neuchâtel, le 6 juillet 2011